



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 02/2016

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Dylan KARLEN
« Villeneuve, commune européiste ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 3 décembre 2015, Monsieur le Conseiller communal Dylan Karlen a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. *« En quelle année les panneaux « Commune d'Europe » ont-ils été installés sur la commune de Villeneuve ? »*
2. *« Quelles ont été les motivations justifiantes l'acquisition et la pose des panneaux « Commune d'Europe » à Villeneuve ? »*
3. *« La Commune de Villeneuve est-elle membre de l'Association Suisse des Communes et Régions d'Europe ? Si oui, à combien se monte la cotisation annuelle ? Sinon, pourquoi conserver les panneaux « Commune d'Europe » aux entrées de localité ? »*
4. *« Quels sont les liens entre les activités de l'Association Suisse des Communes et Régions d'Europe et la création puis le développement du jumelage Villeneuve – La Crau ? »*
5. *« Quelle est actuellement la position de la Municipalité concernant un rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne ? Cette position justifie-t-elle la présence de ces panneaux ? »*

1. Origine

Ces panneaux « Commune d'Europe » situés aux entrées sud et nord du Bourg, sur la Route Cantonale 780 sont le signe apparent de l'adhésion à l'Association Suisse des Conseils de Communes et Régions d'Europe.

La date d'adhésion de la Commune de Villeneuve à cette association n'a pas été retrouvée mais si l'on considère que cette association chapeaute, entre autres, les jumelages des villes en Europe, il est probable qu'elle se situe peu avant 1987, date du jumelage de notre Commune avec celle de la Crau dans le Var (France).

2. Motivations

L'adhésion à cette association, puis le jumelage avec la Crau, ont motivé la pose de ces deux panneaux.

3. Membre de l'Association Suisse pour le Conseil des Communes et Régions d'Europe (ASCCRE).

La Commune de Villeneuve a résilié, au 31 décembre 2002, son sociétariat avec cette Association, pour des questions essentiellement budgétaires à l'époque. (cf. courrier du 23.05.2002). La dernière cotisation payée s'élevait à Frs 330.-.

4. Liens entre l'ASCCRE et le jumelage

L'ASCCRE s'engage pour le développement des relations entre les communes au travers des jumelages, partenariats et autres coopérations. Pour Villeneuve, un Comité de jumelage a été mis en place et fonctionne aujourd'hui de manière autonome et indépendante. Il dispose d'un budget que la Municipalité lui attribue chaque année. Chaque projet de ce comité est validé par la Municipalité.

5. Position municipale concernant un rapprochement de notre pays avec l'Union européenne.

La Municipalité n'a pas de position concernant un éventuel rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne. Elle souligne qu'un tel rapprochement n'est pas de sa compétence mais bien de celle de notre gouvernement et des chambres fédérales.

La Municipalité actuelle pense, sans doute tout comme les Municipalités précédentes, que notre Commune se situe géographiquement au cœur de l'Europe et n'estime pas primordial que ces panneaux soient retirés. Elle relève que Villeneuve accueille de nombreux hôtes étrangers, dont une bonne part provient des pays voisins de la Suisse et membres de l'Union européenne et que ces panneaux peuvent être compris comme un signe de bienvenue et de rapprochement avec eux. Ces panneaux confirment également notre amitié et notre attachement à nos amis Craurois liés par un serment de jumelage avec la Commune de Villeneuve.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de Monsieur Dylan Karlen « Villeneuve, commune européiste ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :
Le Vice-Syndic : Le Secrétaire :


M. Oguey




Y. Cheseaux

Délégué de la Municipalité : M. Michel Oguey, Vice-Syndic

Annexe ment.

Villeneuve, le 19 janvier 2016/YCX



CONSEIL DES COMMUNES
ET REGIONS D'EUROPE
M. Josef BURGE, Président
Hôtel de Ville
1002 LAUSANNE

Villeneuve, le 23 mai 2002 /cv

Résiliation de sociétariat – Cotisation annuelle

Monsieur le Président,

Par la présente, nous devons vous informer que la Municipalité a décidé de résilier son adhésion au Conseil des Communes et Régions d'Europe au 31 décembre 2002.

Par conséquent, vous voudrez bien, dès cette date, ne plus compter la Commune de Villeneuve comme membre de votre association.

Cette décision ne met nullement en cause les buts et les activités que vous poursuivez. Elle répond à un recentrage interne de nos priorités dans le cadre des restrictions budgétaires qui nous sont imposées.


Pour la bonne règle, nous vous versons le montant de Fr. 330.-- relatif à la cotisation 2002.


En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments distingués.


Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Le secrétaire :


P. Guignard




L. Waelti

Copie à : Bourse communale

